



<http://www.udb-bzh.net/>

Communiqué de presse

le 11 juillet 2008

Langues régionales et modification de la constitution : pas de quoi être satisfaits.

Dans le cadre de la modification de la constitution, et après le rejet de la part du Sénat de la modification de l'article 1, les députés viennent d'adopter un nouvel amendement qui cette fois introduit la fameuse phrase « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* » dans l'article 75 de la constitution.

Ce projet de modification qui doit encore être accepté par le Sénat, ne peut satisfaire l'Union démocratique bretonne, et ce pour plusieurs raisons :

- l'article 2 de la constitution qui précise que « *le français est la langue de la République* », obstacle insurmontable à toute avancée significative en faveur des langues régionales, reste inchangé ;
- l'amendement tel qu'il est rédigé n'ouvre absolument aucun droit pour les langues régionales ; celles-ci, en entrant dans la constitution, ne font que rejoindre le droit au travail et le principe de précaution dans le panthéon des droits inscrits dans la constitution mais bafoués ;
- l'amendement, introduit dans les profondeurs du texte, n'a même plus la valeur symbolique qu'il pouvait avoir dans l'article 1 ;
- l'amendement, introduit dans le chapitre relatif aux collectivités locales, s'apparente à un message de l'État, souhaitant laisser la protection des langues régionales aux collectivités, évidemment sans transfert de compétences ni de moyens ; en somme le statut quo.

Cet amendement, à l'instar de bien d'autres pseudo avancées présentes dans ce projet de réforme de la constitution, n'a pour rôle que de faire croire à certains qu'ils ont gagné. L'Union démocratique bretonne dénonce ce faux-semblant et appelle les militants qui défendent les langues régionales à rester mobilisés, notamment lors de la festi-manif organisée par le CCB et Bretagne Réunie, et qui aura lieu le samedi 20 septembre à Nantes.

**Pour l'Union démocratique bretonne,
La porte-parole Mona Bras**